



FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

VOL 9, N° 2 ÉTÉ 2017

# PAROLES de droit

NUMÉRO DE CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS : 40689903

**RAIF BADAWI  
REÇOIT UN  
DOCTORAT  
D'HONNEUR**

**DON DE  
125 000 \$ D'OSLER**



UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE



3

## MOT DU DOYEN

4

## BILLET

« Je me souviens... » par Yvon Roberge

5 - 9

## DOSSIER

Un environnement pensé pour répondre aux besoins de la communauté

10 - 19

## ÉCHOS DE LA FACULTÉ

Nouvelles de la Faculté

20 - 21

## MATIÈRE GRISE

La gestion du risque juridique de l'entreprise :  
une approche préventive, systématique et pluridisciplinaire

22

## FOCUS ÉTUDIANT

Un service offert par et pour des étudiants

23 - 25

## FIÈRE DE SES DIPLÔMÉS

Claude Boulianne, Marc-André Dagenais, Manlio Del Negro,  
Dominique Dudemaine, Paul-Matthieu Grondin, Tanya Larocque  
et les avocats d'Osler

26

## PARLONS PRATIQUE

Un Canada qui inclut tout le monde : un geste à la fois

27

## PARTENAIRE DE LA FACULTÉ

Service des stages et du placement

28 - 29

## ADDUS

Mot du président et souvenirs du cocktail de Montréal

30

## CLINS D'ŒIL

Nouvelles des diplômés

## CRÉDITS

### Corédacteurs en chef

- Marie-Luce Cheney  
- David Jobin

### Comité de rédaction

- Marie-Luce Cheney  
- David Jobin  
- Sébastien Label-Grenier

### Collaborateurs

- Jordy P. Bernier  
- Caroline Berthelet  
- Catherine Bleau  
- Lise Dauphinais

- Catherine Labrecque  
- Annick Lachapelle  
- Marie-Claude Landry  
- Judith Lavallée  
- Sébastien Label-Grenier  
- Alexandre McCormack  
- Patrick Mignault  
- Pascal Morin  
- Frank Pappas  
- Josée Perreault  
- Karine Richard  
- Yvon Roberge

### Photos

- Martin Blache  
- Michel Caron  
- Robert Laflamme  
- François Lafrance  
- André Kedl  
- Jocelyn Riendeau  
- Et divers collaborateurs

### Conception graphique

- Graphic-Art

### Paroles de droit

Faculté de droit  
Université de Sherbrooke  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1  
819 821-8000, poste 63876  
communication.droit@USherbrooke.ca  
Tirage : 9 000 exemplaires

## ABONNEMENT

Pour un abonnement gratuit  
ou un changement d'adresse :

chang.adresse@USherbrooke.ca  
(spécifier *Paroles de droit*)

Pour donner de vos nouvelles :

communication.droit@USherbrooke.ca



## AU NOM DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Chers diplômés, chers étudiants,  
chers amis de la Faculté,

La Faculté de droit est investie d'une importante responsabilité envers la société québécoise et canadienne puisqu'elle est appelée à former les futurs juristes, qu'ils deviennent notaires, avocats ou éventuellement juges. À titre d'officiers de justice, nos diplômés devront soutenir les fondements de notre société, une société libre et démocratique. Ils devront défendre ces fondements juridiques qui garantissent l'autonomie dont est tributaire notre capacité d'épanouissement et de réalisation de soi. Nos diplômés devront aussi défendre les droits et libertés qui permettent à nos sociétés d'évoluer pacifiquement et assurent à leurs membres d'être reconnus égaux en dignité.

Parmi les droits et libertés qui sont aujourd'hui protégés, la liberté d'expression est l'une des plus fondamentales. Elle protège non seulement la capacité d'exprimer des pensées qui confortent l'opinion majoritaire, mais elle permet surtout de remettre en question l'ordre établi de manière pacifique. La libre expression d'opinions dissidentes ou minoritaires est le fondement de la recherche de la vérité. Elle est aussi le moteur de l'innovation et de l'avancement puisqu'elle permet de questionner ce que nous tenons pour acquis.

La liberté d'expression est par ailleurs le fondement d'un système juridique fonctionnel. Les officiers de justice doivent pouvoir librement défendre leurs clients sans crainte de représailles, devant des instances judiciaires impartiales.

C'est consciente de ces importantes responsabilités que la Faculté de droit a proposé l'octroi par l'Université de Sherbrooke d'un doctorat d'honneur institutionnel à Raïf Badawi. De par le combat qu'il mène et les valeurs qu'il en est venu, bien malgré lui, à représenter, il nous rappelle le caractère essentiel de la défense de la liberté d'expression de même que la fragilité des droits que nous tenons pour acquis. C'est pour ces raisons que nous lui consacrons notre page couverture, ainsi que les pages 12 et 13 du présent numéro.

Nous souhaitons que l'attribution d'un doctorat d'honneur à Raïf Badawi rappelle à nos étudiants, à nos diplômés et à l'ensemble de la communauté juridique qu'encore aujourd'hui des personnes sont persécutées parce qu'ils exercent une liberté des plus fondamentales, la liberté d'expression.

Il est de notre responsabilité commune de ne pas oublier Raïf Badawi. C'est aussi ce à quoi la Faculté de droit et l'Université de Sherbrooke ont souhaité contribuer en lui décernant un doctorat d'honneur institutionnel.

\*\*\*\*

Ce numéro vous permettra également de découvrir le parcours exemplaire de notre plus récent docteur d'honneur facultaire, l'ancien juge en chef de la Cour internationale de justice, Gilbert Guillaume, de même que celui de notre Grande ambassadrice institutionnelle, **Joëlle Boisvert** (LL.B. 1987), associée directrice du bureau de Montréal de Gowling WLG, et de notre Ambassadrice facultaire, **Marie-Josée Hogue** (LL.B. 1986), juge à la Cour d'appel du Québec.

Ces reconnaissances qu'a décernées la Faculté témoignent toutes à leur manière des valeurs que nous souhaitons mettre de l'avant dans notre mission de formation de la relève juridique. Je souhaite que le parcours des personnes remarquables que nous honorons saura aussi vous inspirer.

Bonne lecture,

Le doyen,

Sébastien Lebel-Grenier



## « JE ME SOUVIENS... »

L'honorable **Yvon Roberge** (LL.L. 1959) était, de 2010 à 2017, adjudicateur dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Auparavant, il a été juge à la Cour du Québec de 1976 à 1997 et juge suppléant à la Cour du Québec de 2004 à 2009. En 1997-98, il a présidé la Commission d'enquête sur les événements entourant le décès de deux jeunes Innus, Achille Volant et Moïse Régis, survenu en 1977. Yvon Roberge a également été professeur occasionnel à la Faculté entre 1964 et 1990.

En septembre 1958, bien que non titulaire d'une licence ou d'un baccalauréat, la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke m'a admis en 4<sup>e</sup> année de droit.

Inscrit à la Faculté de droit de l'Université Laval en 1955, j'avais réussi mes deux premières années. En troisième année (septembre 1958), Me Louis-Philippe Pigeon, un juriste cérébral qui a siégé à la Cour suprême du Canada, d'une acuité intellectuelle hors du commun, mais aussi d'une froideur légendaire, était notamment chargé de l'enseignement du droit constitutionnel, du droit des assurances et du droit de la faillite. Il supervisait aussi un examen oral dont

le résultat était pris en compte pour l'obtention de la licence ou du bac en droit. Cette année-là, plusieurs élèves avaient échoué à l'examen final et cherchaient un moyen de s'en sortir.

Voici comment, avec quatre autres « victimes », nous avons réussi à contourner « l'ordre établi ».

La Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, dont les premiers finissants avaient réussi les examens du Barreau en juin 1958, avec un succès retentissant (100 %), était en mode recrutement.

Me Georges Sylvestre, père du notaire Jean et grand-père de **François** (LL.B. 1990, DDN 1991), était alors secrétaire de la Faculté. Mon père, qui l'avait bien connu au séminaire, lui a fait part de mon (notre) désarroi. Il fut alors convenu que nous serions admis à la Faculté en septembre pour reprendre la 3<sup>e</sup> année, tout en suivant les cours dispensés en 4<sup>e</sup> année, cours qui devaient nous permettre de postuler aux examens du Barreau de juin 1959.

Nos cours étaient alors donnés dans la « salle des Sessions de la paix » (chambre criminelle de la Cour du Québec) au Palais de justice (maintenant l'Hôtel de ville de Sherbrooke) de 8 h à 10 h et de 16 h à 18 h, uniquement par des praticiens, avocats ou notaires, de Sherbrooke ou des environs.

Je me souviens aussi des parties de « sous noirs » projetés au mur entre les cours...

Cette année-là, j'ai habité une résidence sise coin Aberdeen et Laurier, propriété du père de Me **Guy Morin** (LL.L. 1969), et je prenais souvent mes repas rue Gillespie chez la mère d'**Albert Gobeil** (LL.L. 1957) ou au Café des artistes, un resto populaire situé coin Frontenac et Dufferin, alors en face des studios de Télé 7.

Nous assimilions les matières enseignées avec enthousiasme, dans un climat détendu, guidés par des praticiens doués d'un esprit pragmatique et ouvert. Quel contraste!

En juin 1959, dix nouveaux licenciés en droit, dont la moitié était des transfuges de Laval qui avaient réussi leurs examens de licence depuis moins d'un mois, se sont présentés aux examens du Barreau.

Un parcours aussi tortueux serait maintenant impensable.

N'eût été cette seconde chance qui nous a été donnée par la Faculté de droit de Sherbrooke, nous aurions, de gré ou de force, dû postuler ailleurs ou choisir une autre carrière.

MERCI.

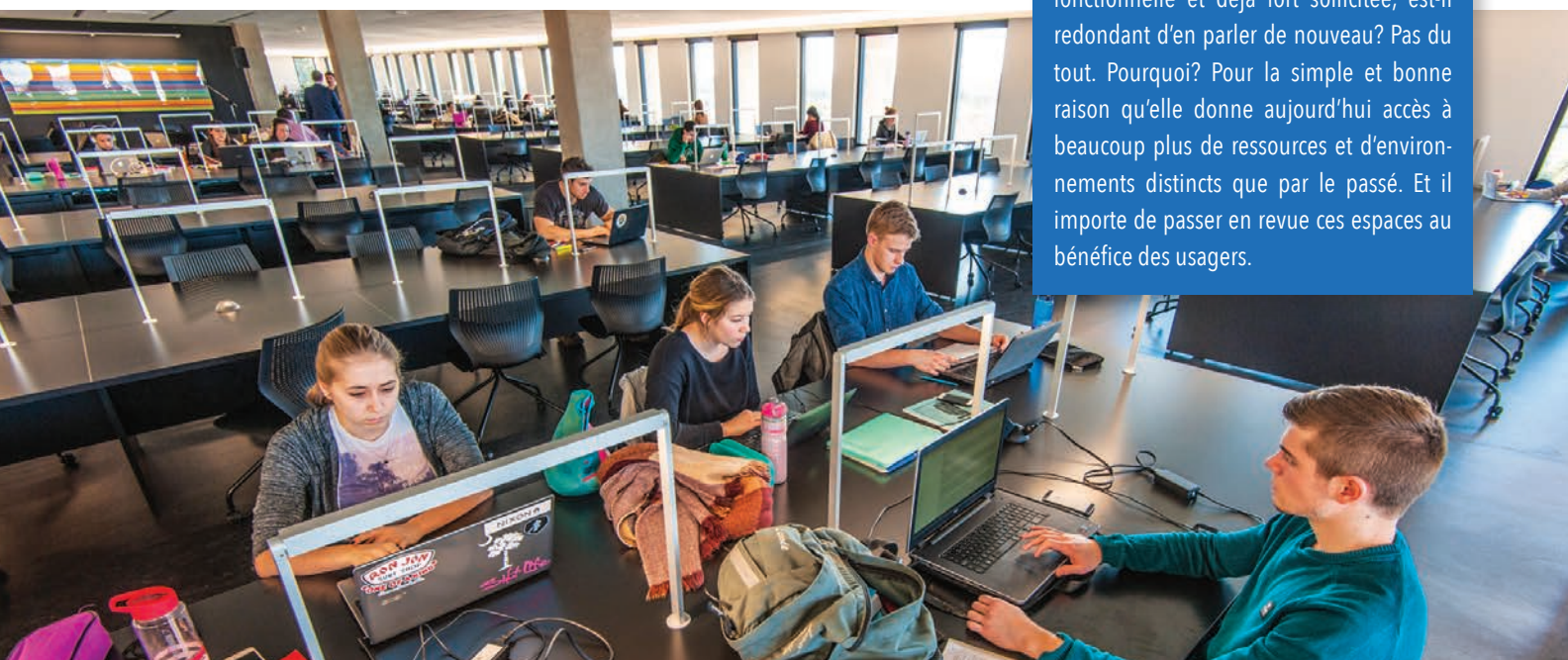
**Yvon Roberge**  
(LL.L. 1959)

## NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE DROIT

# UN ENVIRONNEMENT PENSÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ

Il est depuis longtemps question de la nouvelle bibliothèque de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Le sujet était courant avant même que le premier coup de marteau soit donné. Il est demeuré d'actualité tout au long de l'opération qui aura permis de réunir le financement nécessaire audit premier coup de marteau.

Maintenant que la bibliothèque est ouverte à la communauté étudiante, parfaitement fonctionnelle et déjà fort sollicitée, est-il redondant d'en parler de nouveau? Pas du tout. Pourquoi? Pour la simple et bonne raison qu'elle donne aujourd'hui accès à beaucoup plus de ressources et d'environnements distincts que par le passé. Et il importe de passer en revue ces espaces au bénéfice des usagers.



*Lors du lancement du 9 mars dernier, le doyen Lebel-Grenier formulait le souhait que les étudiants s'approprient leur nouvelle bibliothèque. Son vœu aurait difficilement pu se réaliser plus rapidement.*

### Réfectoire

Avant d'aborder les différents espaces à vocation spécifique qui ont été intégrés à la nouvelle bibliothèque, revenons un instant sur le vaste réfectoire d'étude. Au cours des premiers mois qui ont suivi l'ouverture de la nouvelle bibliothèque, il a été intéressant de constater l'engouement des étudiants pour ce nouvel environnement. Cet espace ouvert répond visiblement aux besoins de la communauté étudiante. Il fallait simplement circuler dans la

bibliothèque à l'approche des examens finaux pour le constater.

Par ailleurs, les tables de travail disposées au 2<sup>e</sup> étage ont aussi vite trouvé une clientèle fidèle. Éclairée d'ampoules suspendues en grappes, cette zone offre une atmosphère différente plus immersive. Les cohortes étudiantes sont heureusement hétérogènes et il en fallait pour tous les goûts. C'est encore mission accomplie!





Au vaste réfectoire et aux locaux de travail collaboratif se sont aussi ajoutées, pour répondre à d'autres besoins ciblés par la Faculté, différentes zones à vocation particulière, y compris un espace-café, une aire de lecture décontractée, des locaux de réflexion et d'idéation collectives et un espace d'exposition insufflant à la bibliothèque une dimension artistique complémentaire au parcours plus juridique de la communauté étudiante.

### Espace d'exposition

Le doyen de la Faculté et principal responsable du projet, le professeur **Sébastien Lebel-Grenier**, n'hésite jamais à souligner l'apport des nombreux partenaires du projet. Il a d'ailleurs tenu à saluer la contribution substantielle de l'un de ses diplômés, Me **Vincent Chiara** (LL.B. 1984), en créant l'espace d'exposition Groupe Mach. «Comprenant d'emblée le rôle que nous souhaitons faire jouer à cet espace d'exposition en art actuel, Me Chiara a souhaité en rendre possible la réalisation. Le résultat contribue à créer un milieu ouvert, créatif et innovant qui favorise le développement de la pensée critique en intégrant une lecture artistique contemporaine de notre réalité sociale.»

### Coin-café

Au moment d'élaborer les plans de la nouvelle bibliothèque, il est apparu important de prévoir un espace-café où les étudiants pourraient s'asseoir, lire autre chose qu'un ouvrage de doctrine et, surtout, se faire couler et siroter un bon café. C'est précisément dans cet esprit qu'est né l'espace Osler. Partenaire important du projet de bibliothèque, le cabinet Osler a choisi d'aller encore plus loin en finançant une initiative de développement durable qui allait permettre de remplacer les verres jetables par des tasses réutilisables. Ces tasses sont accessibles aux étudiants, directement à la bibliothèque, moyennant une somme symbolique qui va permettre l'achat de nouvelles ressources documentaires. Une carte-cadeau applicable à l'achat de cafés de spécialité est également remise avec chaque tasse.





## Locaux de travail

L'apprentissage du droit ne se fait plus nécessairement de la même façon qu'à l'époque. La pratique elle-même a évolué. Les méthodes pédagogiques font donc davantage place à la collaboration, à l'échange et à la collégialité. La poignée de locaux de travail collaboratif de l'ancienne bibliothèque ne suffisait plus en nombre et ne tirait aucunement avantage de la fenestration. Confinés au 2<sup>e</sup> étage, ces locaux étaient privés de cette lumière naturelle si stimulante. Maintenant plus nombreux, vitrés, munis de murs inscriptibles et répartis sur l'ensemble du pourtour du 3<sup>e</sup> étage, les locaux de travail collaboratif répondent nettement mieux aux besoins de la communauté facultaire. Les réservations enregistrées depuis l'ouverture de la nouvelle bibliothèque, fréquentes et répétées, démontrent déjà que les concepteurs du projet ont vu juste. Les tables prévues dans l'ensemble des locaux sont rarement désertes.

## Locaux des études supérieures

De plus en plus nombreux à la Faculté, les étudiants des cycles supérieurs méritaient des salles de travail à la hauteur de leur parcours d'études. Il leur est donc dorénavant possible de réserver des locaux intéressants, fenêtrés et lumineux. Les anciennes salles de travail étaient moins vastes, mais surtout moins lumineuses. L'absence de lumière naturelle pouvait parfois rendre encore plus longues les nombreuses heures d'études et de travail qui y étaient passées.

## Comptoir d'auto-prêt

Dans le but de faciliter la vie des utilisateurs de la bibliothèque et de son personnel, un comptoir d'auto-prêt a été aménagé juste à côté du comptoir de prêt traditionnel. Il est ainsi possible d'emprunter ou de renouveler des ouvrages très rapidement. Tout le monde y gagne temps et autonomie. Jumelé à l'intégration de la nouvelle technologie RFID (Radio Frequency Identification) dans son système de gestion du prêt et au remplacement du portique de sécurité, l'ajout de cette borne libre-service avec plateforme de paiement automatique constitue une avancée technologique importante à l'échelle de l'institution.



# SAVIEZ-VOUS QUE?

L'équipe responsable du Centre d'entraide à l'étude signe, dans le présent numéro de *Paroles de droit*, un texte de présentation sous la rubrique Focus étudiant, à la page 22.

## Centre d'entraide à l'étude

Nouvellement installé au cœur de la bibliothèque de droit, dans le local A9-313, le Centre d'entraide à l'étude a été fondé, en 2004, par et pour les étudiants. Sa mission est simple : offrir du soutien pour favoriser la réussite académique par l'entremise d'une équipe d'étudiantes et d'étudiants dévoués et disponibles de 2<sup>e</sup>, de 3<sup>e</sup> ou de 4<sup>e</sup> année en droit. Le Centre est plus accessible que jamais et se fait un plaisir d'accueillir les étudiants dans son tout nouveau local, baptisé en l'honneur d'un autre donateur et partenaire de longue date de la Faculté, Me **Louis-Paul Allard** (L.L. 1970).

## Salles d'idéation et de création collectives

Dans un souci constant de stimuler la créativité, la vivacité d'esprit et les réflexes intellectuels qui feront la différence entre un juriste efficace et un juriste efficace et novateur, la Faculté a poussé la réflexion au moment de finaliser les plans de la bibliothèque. La vocation de certains espaces plus traditionnels allait peut-être de soi, mais l'aménagement de locaux uniques demandait de la recherche. Le résultat est assez surprenant : deux salles de remue-méninges entièrement vitrées en plein cœur de la bibliothèque. Comme dans la plupart des locaux, les murs sont recouverts d'une peinture spéciale en faisant d'immenses tableaux blancs où peuvent être couchées les réflexions et les idées qui émergent des rencontres. Le mobilier de la première salle est assez unique. Quelques tables basses et, surtout, des petits bancs colorés dont la base étrangement asymétrique exige un effort constant pour maintenir l'équilibre. C'est à ce type d'innovation que la réflexion a permis d'aboutir; un étudiant ou une étudiante alerte sera souvent plus susceptible



de trouver une idée originale! L'autre salle comporte des tables et des tabourets plus hauts. Un autre environnement propice à l'échange et au débat d'idées.

Les deux nouvelles pièces sont dorénavant meublées et accessibles aux étudiants, mais la Faculté a déjà amorcé un travail en amont pour démontrer de quelle façon elles permettent une exploration différente du droit. Conseiller pédagogique à la Faculté, Antoine Giguère a été mandaté pour structurer des activités de stimulation et de découverte : « L'objectif consiste véritablement à insuffler la créativité, grâce à des espaces alliant vivacité et luminosité, afin de répondre aux besoins émergents d'une nouvelle génération d'apprenants. »







### Salle de séminaire

Pour remédier à un autre besoin croissant depuis quelques années, aussi attribuable à l'essor des programmes d'études supérieures, il fallait ajouter une salle de séminaire dans la Faculté. Les plans du deuxième étage ont donc rapidement intégré une grande salle, encore une fois vitrée, qui allait pouvoir accueillir 24 étudiants ou participants. Entièrement équipée pour accommoder les présentations à distance ou nécessitant un support audiovisuel, cette salle vient s'ajouter à la liste de plus en plus intéressante de salles modernes mises à la disposition des membres du personnel qui jonglent avec le casse-tête de bâtir les horaires. Au cours des dernières années, la croissance de l'effectif étudiant et le manque de locaux rendaient la tâche complexe.

### Salle de procès simulés

La réservation du Centre judiciaire Jean Melanson, extrêmement sollicité depuis la fondation de la Faculté, était récemment devenue assez hasardeuse. Il n'y a qu'à penser aux cours de la maîtrise en pratique du droit criminel et pénal, qui comprend même dorénavant un nouveau bloc consacré à l'appel, pour comprendre que le problème ne pouvait aller qu'en empirant. Une superbe salle de procès simulés a donc aussi été aménagée à même la bibliothèque. La répartition des activités pédagogiques nécessitant une classe configurée comme un tribunal sera nettement plus facile à l'avenir. Un autre problème auquel le chantier de la bibliothèque aura permis de remédier.



### Escalier

L'escalier qui relie désormais les trois niveaux des pavillons A8 et A9 joue un rôle transcendant nettement la simple capacité de passer d'un étage à l'autre. Il installe plutôt la dynamique qui manquait cruellement à l'ancienne configuration de l'espace.

L'escalier de service ayant marqué l'imaginaire de nombreuses générations d'étudiantes et d'étudiants fait aujourd'hui place à un lien beaucoup plus logique, ouvert et intelligent. On repère facilement les différents espaces, on circule aisément dans la Faculté et on croise consœurs et confrères dans un environnement beaucoup plus agréable.

L'ouverture, la fonctionnalité et l'esthétisme cohabitent enfin.



Charte canadienne des droits et libertés, article 2

2. Chacun a les libertés fondamentales suivantes :

a) liberté de conscience et de religion;

b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication;

c) liberté de réunion pacifique;

d) liberté d'association.

## 9 MARS 2017 : UN NOUVEAU CHAPITRE DANS L'HISTOIRE DE LA FACULTÉ

La nouvelle bibliothèque a été officiellement dévoilée, le 9 mars 2017, en présence de quelque 280 invités spéciaux, membres du personnel, partenaires et donateurs. Après dix ans de réflexion et de préparation, puis dix mois de travaux sur le terrain, le résultat est absolument remarquable.

« La bibliothèque n'avait pas été rénovée depuis son ouverture en 1971. Nous devons imaginer une nouvelle bibliothèque qui porterait les quarante prochaines années d'innovations facultaires. Nous voulions qu'elle représente plus qu'un lieu physique d'apprentissage, qu'elle devienne véritablement un laboratoire et un milieu de vie pour nos étudiantes et nos étudiants », a affirmé le doyen **Sébastien Lebel-Grenier**.



Plusieurs membres de l'équipe de Monty Sylvestre sont venus découvrir le local de remue-méninges qui leur a été dédié. À l'avant : Stéphane Reynolds (LL.B. 1994), Charles Gaulin (LL.B. 2006), Raphael Garneau-Bédard (LL.B. 2013), François Sylvestre (LL.B. 1990, DDN 1991), Déborah Montambault-Trudelle (LL.B./M.Sc. biologie 2008), Karine Jobin (LL.B. 1998), Élisabeth Brière (LL.B. 1990, DDN 1991), Mélanie Pelletier (LL.B. 2000), André Fournier (LL.B. 1984), Rachel Bouchard-Turcotte (LL.B. 2013, DDN 2014). À l'arrière : Jacques P. Laliberté (LL.L. 1977, DDN 1978), Mylène Ouellet, Sébastien Lebel-Grenier, Denis Blouin (LL.L. 1975), Jean-Guy Marchesseault (LL.L. 1976), Marie-Claude Veilleux (LL.B. 2007), Martin Brunet (LL.B. 1990) et Karine L'Heureux (LL.B. 2010).



Sébastien Lebel-Grenier, Lucie Laflamme, Karine Couture (LL.B. 1997), Normand Legault et Daniel Proulx (LL.L. 1976).



Sébastien Lebel-Grenier, Susan Caon et Manlio Del Negro (LL.B. 1983) dans la salle de travail du même nom.



Sébastien Lebel-Grenier et Jean Charest (LL.B. 1980), en compagnie des membres de l'AGED 2016-2017 : Olivier Surprenant, Antoine Poirier-Godon, Nicolas Désilets-Laforge, Alexandra Diallutto-Perez, Philippe Normandeau, Justin Chenel et Émile Côté-Soucy.



Benoit Massicotte (LL.B. 1998) en compagnie de Sébastien Lebel-Grenier dans le local de travail du Barreau de Saint-François.



Yan Perreault (LL.B. 2013), Sébastien Lebel-Grenier, Karine Doucet (LL.B. 2012), Yannick Crack (LL.B. 1996), Marie-Claude Gaudreau (LL.B. 2002) et Gabriel Dumas (LL.B. 2012) posent fièrement dans le local Therrien Couture.



Louis-Paul Allard (LL.L. 1970) était très heureux de prendre part au dévoilement. On le voit dans le local qui lui est dédié, en compagnie de Daniel Dussault, Normand Legault, Benoit Belleau (LL.L. 1970), Johanne Caissy, Pierre Vallée et Louis Trépanier.



Robert F. Hall (LL.B. 1983), Normand Legault, Lucie Laflamme, Alain Lemaire et Sébastien Lebel-Grenier devant la salle des livres rares Cascades.



Charles R. Spector (LL.B. 1985), en compagnie de son fils Scott et de Sébastien Lebel-Grenier, dans la salle de travail Famille Spector.



Comme toujours, les gens de Lavery se sont déplacés nombreux pour assister au dévoilement. À l'avant : Jean Hébert (LL.L. 1972), Alain Heyne (LL.B. 1994), Danielle Gauthier (LL.L. 1979), Kay-Sandra Boyer (LL.B. 2010, DDN 2012) et Mylène Boisvert (LL.B. 1999, DDN 2000). Au centre : Letta Wellinger (LL.B. 2015), Marika Couture-Houle (LL.B. 2013), Justin Gravel (LL.B. 2006) et Laurent Bellemare-Proulx (LL.B. 2014, J.D. 2014). À l'arrière : Marie-Claude Lacaille (LL.B. 2015), Nicolas Thibault-Bernier (LL.B./M.Sc. biologie 2013), Marilyn Paré (LL.B. 2007), Christian Dumoulin (LL.B. 1992), Loïc Berdnikoff, Cynthia Fortin (LL.B. 1998, DDN 1999) et Isabelle P. Mercure (LL.B. 1994).



Sébastien Lebel-Grenier et Charles R. Spector (LL.B. 1985) dans la salle de travail Dentons.

# RAIF BADAWI RECONNU POUR LE COURAGE DE SES CONVICTIONS

C'est devant un auditoire ému que l'UdeS a remis, le 8 juin 2017, un doctorat honorifique à Raif Badawi pour son apport exceptionnel à la défense de la liberté d'expression.

Son épouse, Ensaf Haidar, a reçu le titre honorifique en son nom. Elle a surpris l'assistance, lors de la cérémonie, en adressant un mot de reconnaissance provenant directement de son conjoint : « Votre formidable position m'a permis de comprendre que le monde extérieur ne m'a pas oublié, ni oublié ma cause. Elle m'a aussi permis de comprendre que nous nous tenons solidaires dans notre humanité. Solidaires dans notre combat pour la liberté d'expression et d'opinion ».

« Par la remise de ce doctorat honorifique institutionnel, l'UdeS veut rendre hommage à un homme de cœur qui paie très chèrement le prix de son engagement pour les droits de la personne, l'avancement et le respect des femmes et des minorités, la tolérance religieuse, l'ouverture aux autres et l'esprit critique », a expliqué le recteur, Pierre Cossette. Les valeurs que défend Raif Badawi rejoignent celles de l'Université de Sherbrooke : l'ouverture, le dialogue et nécessairement la liberté d'expression.

L'éloge a été prononcé par le professeur **Hervé Cassan**, de la Faculté de droit, qui a conduit une double carrière d'universitaire et de diplomate, notamment à titre de conseiller du secrétaire général des Nations Unies à New York. « Nous avons bien conscience, aujourd'hui, de participer, ensemble, à une cérémonie atypique, et j'ai presque envie de dire, à une cérémonie militante. En conférant le grade de docteur honorifique à Raif Badawi, notre institution ne fait pas un choix ordinaire. Elle ne consacre ni un chercheur illustre, ni un savant reconnu, ni une personne publique. En réalité, elle fait mieux que cela. Notre Université veut honorer ici – de la manière la plus officielle et la plus visible – un homme qui vit présentement seul, isolé, condamné, emprisonné, menacé des pires tortures. Notre Université veut honorer un homme qui souffre au nom de ses convictions, un homme né il y a une trentaine d'années au cœur de l'Arabie, et dont l'étrange destin fait que c'est notre ville de Sherbrooke, qui, à plus



Hervé Cassan a rédigé et livré un éloge extrêmement touchant.



Le recteur Pierre Cossette, Ensaf Haidar et le doyen Sébastien Lebel-Grenier.

de 10 000 km de là, s'est tout entière mobilisée pour lui. Nous voulons l'honorer parce que Raif, étranger à notre langue, à notre pays et à notre culture, nous transmet pourtant le message le plus universel qui soit : les droits de la personne représentent la quintessence des valeurs par lesquelles nous affirmons ensemble que nous appartenons tous à la même communauté humaine! »

La proposition de la candidature de M. Badawi pour l'attribution de ce doctorat honorifique est une initiative de la Faculté de droit qui souhaitait, comme l'a précisé le doyen

**Sébastien Lebel-Grenier**, prendre parti ouvertement et publiquement en faveur du blogueur. « Par l'entremise du geste que nous posons aujourd'hui, nous souhaitons que nos étudiantes et nos étudiants comprennent que leurs responsabilités d'officiers de justice sont essentielles, lourdes et quelquefois difficiles à porter. En raison de la formation qu'ils auront reçue et des connaissances qu'ils auront acquises, ils bénéficieront d'une position privilégiée dans notre société. En contrepartie, ils auront la responsabilité de défendre les valeurs qui la sous-tendent et les droits de tous ses membres. »

# MOBILISATION POLITIQUE ET CITOYENNE : COMMENT DÉFENDRE RAIF BADAWI?

Personne ne peut nier l'importance de la mobilisation pour faire avancer la cause de Raif Badawi, comme celle de tous les autres prisonniers d'opinion. Et c'est exactement pour cette raison que l'UdeS a tenu, tout juste avant la cérémonie officielle du 8 juin, une table ronde sur le sujet.

Animée par le doyen **Sébastien Lebel-Grenier**, la table ronde a donné l'occasion à quatre intervenants d'exposer leur point de vue sur différentes questions et d'échanger avec l'auditoire. Mireille Elchacar est responsable d'Amnistie internationale Estrie et porte-parole de la section canadienne francophone de l'organisation. Engagée dans la cause de Raif Badawi depuis 2013, elle s'est prononcée sur la question suivante : La mobilisation politique et la mobilisation citoyenne sont-elles complémentaires ou se font-elles concurrence?

En tant que diplomate, **Hervé Cassan** a été conseiller du secrétaire général des Nations Unies à New York (Boutros Boutros-Ghali et Kofi Annan), directeur du cabinet du secrétaire général de la Francophonie et Ambassadeur auprès des Nations Unies à Genève et à New York. Il est aussi avocat et consultant international. Professeur à la Faculté depuis 2010, il a expliqué à l'auditoire les rôles des diplomates et des instances gouvernementales. Pour lui, cela ne fait aucun doute, toutes les mobilisations sont complémentaires et non concurrentes.

Marie-Ève Carignan est professeure au Département des lettres et communications de l'UdeS. Elle s'intéresse aux pratiques journalistiques ainsi qu'à l'éthique et à la déontologie du journalisme. Ses travaux de recherche portent également sur la communication des risques et des crises ainsi que sur les enjeux sociopolitiques et économiques des médias. Elle a élaboré sur le sujet suivant : Les médias contribuent-ils positivement ou nuisent-ils au dialogue?



Mireille Elchacar, Hervé Cassan, Marie-Ève Carignan et Daniel Proulx.

**Daniel Proulx** (LL.L. 1976) est professeur à la Faculté depuis 2004. Constitutionnaliste réputé, il s'intéresse aux questions de fédéralisme, aux institutions publiques, aux droits fondamentaux et aux libertés publiques. Il a été invité à se prononcer sur les limites des lois lorsqu'il est question de liberté d'expression.

La table ronde a permis de riches échanges avec l'auditoire. Aux questions adressées aux intervenants se sont même ajoutés de nombreux

témoignages de soutien envers Raif Badawi, des remerciements à l'intention des médias de Sherbrooke et un puissant appel à l'élargissement de la mobilisation citoyenne, lancé par la militante Djemila Benhabib.

**Raif Badawi** est un blogueur saoudien, accusé d'insulte à l'islam après avoir lancé un blogue défendant des valeurs plus libérales, dont la liberté d'expression. Il a été condamné à une peine de dix ans d'emprisonnement, à mille coups de fouet et à une amende de près de 300 000 \$ US. Les 50 premiers coups de fouet ont été administrés le 9 janvier 2015, suscitant des protestations partout dans le monde, puis à l'ONU. Les séances de flagellation n'ont pas repris depuis.



Ensaf Haidar, l'épouse de Raif Badawi, a trouvé une terre d'accueil à Sherbrooke, où elle vit maintenant avec leurs enfants. La communauté et les institutions sherbrookoises ont accueilli cette famille à bras ouverts et ont rapidement adopté la cause du blogueur, tout comme Amnistie internationale. Depuis 2013, de nombreux efforts sont déployés afin de le faire libérer. À ce jour, plus de 80 000 personnes ont signé la pétition qui exige l'annulation de sa sentence. Raif Badawi est devenu un symbole du combat pour le respect de la liberté d'expression et des droits de la personne.

# JOËLLE BOISVERT ET MARIE-JOSÉE HOGUE INTRONISÉES

Le 1<sup>er</sup> juin 2017, tout juste avant le Gala du rayonnement de l'Université de Sherbrooke, la Faculté de droit a procédé au dévoilement de deux nouvelles plaques dans sa Galerie du rayonnement. La Grande ambassadrice **Joëlle Boisvert** (LL.B. 1987), associée directrice du bureau de Montréal de Gowling WLG, et l'Ambassadrice **Marie-Josée Hogue** (LL.B. 1986), juge puînée à la Cour d'appel du Québec, viennent ainsi s'ajouter aux 26 autres personnalités intronisées à la prestigieuse Galerie.

Le doyen **Sébastien Lebel-Grenier** a précisé d'entrée de jeu que le processus de sélection était délicat et qu'il revêtait une grande importance. « Nos ambassadeurs et nos ambassadeuses font rayonner l'Université et la Faculté par le caractère exceptionnel de leur contribution à la société. Ils démontrent par leur vécu que le cheminement exigeant dans lequel nos étudiantes et nos étudiants sont engagés leur ouvrira les portes de carrières riches et stimulantes qui auront un impact sur la communauté. » Il a aussi souligné que la Faculté de droit était cette année particulièrement choyée de voir deux de ses diplômées honorées : « Deux femmes d'exception qui partagent des valeurs importantes : l'authenticité, la droiture, l'engagement et l'équilibre. »

### Me Joëlle Boisvert

« Je ne serais pas où je suis si j'avais fait un passage en droit ailleurs qu'à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. C'est un très grand honneur pour moi d'être nommée Grande ambassadrice. »

Joëlle Boisvert a toujours cru qu'il était fondamental de s'engager pour faire évoluer son milieu. Son brillant parcours en témoigne.

Durant ses études à la Faculté de droit, elle s'est investie activement comme membre de l'association étudiante et présidente de classe. Par la suite, c'est au sein de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, puis du Barreau de Montréal, qu'elle a voulu faire une différence. Comme jeune avocate, elle a aussi participé à l'organisation de séances d'information juridique dans les centres pour femmes violentées. Durant plus de sept ans, elle a siégé au conseil d'administration de l'École du Barreau de Montréal. Cette expérience lui a permis de mieux comprendre les besoins de la relève et la réalité des nouveaux avocats.

Avocate chevronnée et reconnue à l'échelle canadienne, Joëlle Boisvert représente d'importantes sociétés nationales et internationales dans le cadre d'une grande variété de dossiers complexes. Après plus de 25 ans de carrière, elle a non seulement développé une vaste expertise en matière de recours collectifs et de litiges en droit commercial et immobilier, mais aussi acquis une riche expérience en arbitrage et en médiation.



### Ambassatrices

Joëlle Boisvert et Marie-Josée Hogue en compagnie du doyen Lebel-Grenier.

Parallèlement à une carrière remarquable, Joëlle Boisvert s'est toujours efforcée de maintenir un équilibre entre le travail, l'engagement social, les loisirs et, en priorité, la vie de famille. Elle est la preuve vivante qu'il est possible d'avoir une vie familiale et personnelle saine, tout en poursuivant une carrière exigeante de haut niveau.

Résolument convaincue que la présence des femmes permet de diversifier les approches et d'augmenter la valeur ajoutée au sein des équipes de direction, elle est très fière d'être devenue la première associée directrice du prestigieux cabinet d'avocats Gowling WLG, division du Québec. Elle est aussi membre de son équipe de direction à l'échelle canadienne. Ce n'est donc pas un hasard d'avoir vu son nom figurer, en 2015, dans le Top 100 des Canadiennes les plus influentes selon le Réseau des femmes exécutives (WXN).

Authentique, engagée et déterminée, Joëlle Boisvert est une diplômée qui inspire l'excellence et invite au dépassement. Elle trace la voie pour les générations futures et c'est ce qui faisait d'elle une prétendante naturelle au titre de Grande ambassatrice 2017.

### L'honorable Marie-Josée Hogue

« Après un mois à la Faculté, ma vie a radicalement changé. C'est ici que j'ai pris goût à étudier et c'est toujours resté un endroit extraordinaire. »

Marie-Josée Hogue s'impose par son calme, sa retenue, son assurance et ses compétences. Reçue Fellow de l'American College of Trial Lawyers en 2009 et nommée Avocate émérite par le Barreau du Québec en 2012, elle demeure l'une des rares avocates à être passée directement du statut de praticienne du droit à celui de juge à la Cour d'appel, le plus haut tribunal du Québec.

Avant sa nomination comme juge en 2015, Marie-Josée Hogue était associée au sein du cabinet McCarthy Tétrault. C'est toutefois au sein du cabinet Heenan Blaikie qu'elle a passé la quasi-totalité de sa carrière, puisqu'elle y a exercé de 1987 à 2014. Elle a également été clerc auprès de l'honorable Antonio Lamer à la Cour suprême du Canada, de 1988 à 1989. Ses principaux domaines d'expertise englobent les litiges liés au droit des sociétés, le contentieux des affaires civiles et la responsabilité professionnelle. Une partie de sa pratique a également été consacrée aux litiges de droit administratif et de droit constitutionnel.

Si elle en avait le pouvoir, cette femme assoiffée de justice effacerait certainement d'un coup l'écart entre les riches et les pauvres, une grande menace à la paix. En tant que juge, elle tente donc de remédier le mieux possible à l'iniquité de ce monde. Elle souhaite d'ailleurs éventuellement pouvoir faire bénéficier des organisations à l'étranger de ses connaissances du système de justice canadien.

Femme lumineuse, généreuse et profondément humaine, Marie-Josée Hogue s'est engagée au sein de plusieurs organismes communautaires, dont L'Arrêt-Source pour les jeunes femmes en difficulté, Sports Montréal et la Fondation canadienne du cancer du sein. Elle a également été très active à la Faculté, notamment comme chargée de cours à la maîtrise en droit de la santé, conférencière et invitée spéciale lors de différents événements facultaires.

L'honorable Marie-Josée Hogue porte très bien son titre. Elle est une inspiration pour toutes... et pour tous!

# HOMMAGE À LA BRILLANTE CARRIÈRE DU JUGE GILBERT GUILLAUME

Depuis plusieurs années, la Faculté décerne annuellement un doctorat honorifique pour souligner les accomplissements remarquables d'une personne s'étant illustrée en droit. L'ensemble des docteurs et docteurs d'honneur facultaires, forts de parcours riches et singuliers, deviennent tous sources d'inspiration pour la relève. C'est ainsi que, le 6 juin 2017, le juge Gilbert Guillaume a été nommé docteur d'honneur de la Faculté.

« Peu de juristes ont atteint les plus hautes sphères de la diplomatie internationale, ont participé à la négociation des plus grands traités internationaux, sont membres de l'Académie française, ont abondamment enseigné, écrit un nombre impressionnant d'ouvrages ou d'articles scientifiques, ont occupé la plus haute fonction judiciaire au monde et ont ainsi participé à façonner le monde tel qu'on le connaît aujourd'hui. En attribuant un doctorat d'honneur au juge Guillaume, la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke offre à sa communauté un modèle inspirant de juriste penseur, chercheur, enseignant et transformateur. » C'est en ces mots que la professeure **Geneviève Dufour** a ouvert la cérémonie de remise du doctorat d'honneur.

## Une carrière prestigieuse

Gilbert Guillaume est licencié en droit de l'Université de Paris, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et diplômé d'études supérieures d'économie politique et de science économique de l'Université de Paris. Conseiller d'état honoraire, le juge Guillaume a notamment exercé les fonctions de directeur des Affaires juridiques au ministère français des Affaires étrangères (1979-1987) et représenté la France dans de nombreuses affaires devant la Cour de justice des Communautés européennes, la Commission et la Cour européenne des droits de l'homme et dans



La secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante Jocelyne Faucher, le doyen Sébastien Lebel-Grenier, le juge Gilbert Guillaume et la vice-doyenne à la recherche Geneviève Dufour.

divers arbitrages. Il a souvent dirigé les délégations françaises dans le cadre de conférences des Nations Unies.

En 1980, il devient membre de la Cour permanente d'arbitrage, puis arbitre désigné par de nombreuses organisations. Il présidera la Commission de recours de l'Organisation européenne de télécommunication par satellite et agira comme conciliateur et arbitre du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements. Juge à la Cour internationale de justice de 1987 à 2005, Gilbert Guillaume en est élu président le 6 février 2000 pour un mandat de trois ans.

Parallèlement à ses activités au sein de la haute fonction publique et de la diplomatie française, Gilbert Guillaume va enseigner à l'Institut d'études politiques de Paris, à l'Institut des hautes études internationales de l'Université de Paris, à l'ENA et à l'École nationale de l'aviation civile. Il publiera bon nombre d'articles en matière de droit international.



Lors de son passage à l'Université de Sherbrooke, le juge Guillaume a prononcé deux conférences, dont l'une dans le cadre du programme de common law et droit transnational.

Le parcours et le rayonnement du juge Guillaume, à l'échelle internationale, sont absolument remarquables. Il va donc sans dire que toute association avec un juriste aussi largement reconnu est pour la Faculté source de grande fierté. Ce fut le cas en 2014, quand il a accepté de prendre part au prestigieux concours de plaidoirie Charles-Rousseau, ici à Sherbrooke, comme ce fut également le cas cette année, quand il a accepté de recevoir ce doctorat honorifique de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.



# LE DIPLÔME DE 2<sup>e</sup> CYCLE PREND DU GALON ET DEVIENT UNE MAÎTRISE

Lancé il y a quelques années, le programme consacré à la pratique du droit criminel et pénal venait répondre à un besoin exprimé à la fois par les diplômés de 1<sup>er</sup> cycle qui souhaitent exercer dans cette branche particulière du droit et par le milieu lui-même. Unique au Québec, cette formation s'est vite forgé un statut d'incontournable pour quiconque s'intéresse à la pratique du droit criminel et pénal.

« Le diplôme est déjà très bien reconnu dans les milieux de pratique, mais la maîtrise offrira une formation encore plus complète qui permettra aux diplômés de se distinguer encore plus. Présenter à un employeur potentiel les deux mémoires d'appel en droit criminel qu'on a rédigés, c'est toute une carte de visite! », soutient **Marie-Pierre Robert**, vice-doyenne à l'enseignement et codirectrice du programme.

### Une 3<sup>e</sup> session sur l'appel

Aux deux sessions consacrées à la procédure préalable au procès, puis au procès et à la détermination de la peine, vient désormais s'ajouter une 3<sup>e</sup> session sur l'appel. Au terme de cette dernière, les étudiants seront en mesure de mener en appel, à titre de procureur de la poursuite ou de la défense, des dossiers en matière criminelle et pénale visant différentes infractions.



Le nouveau volet intègre la production individuelle de fin d'études requise pour la maîtrise. À l'image du programme, cette production est de nature pratique et commandera la rédaction de deux mémoires d'appel, l'un à titre d'appelant et l'autre à titre d'intimé. Dans le cadre de cette activité pédagogique, les étudiants devront aussi plaider seuls l'un de ces dossiers dans le cadre d'une audition simulée devant un banc de juges. La plaidoirie en appel, plus complexe qu'en première instance, exige une grande préparation, de solides connaissances en droit criminel et des habiletés de recherche, de rédaction et d'argumentation poussées.

## EN APPUI À LA POLITIQUE D'ADMISSION POUR LES CANDIDATS AUTOCHTONES

# DES ÉTUDIANTS DE LA FACULTÉ CRÉENT LE COMITÉ DROIT AUTOCHTONE

En début d'année, la Faculté annonçait la modification de la Politique d'admission en droit pour y intégrer des conditions d'admission spécifiques aux candidats autochtones. En vigueur dès maintenant, cette nouvelle catégorie permet à toute personne membre de l'un des peuples autochtones du Canada (Premières Nations du Canada, Inuit et Métis) détenant un DEC ou en voie de l'obtenir, de s'identifier comme tel lors du dépôt de sa demande d'admission au programme.

Afin de soutenir les initiatives et les mesures d'appui facultaires mises en place pour favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants autochtones qui seront admis à la Faculté de droit, l'Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke (AGED) a officiellement fondé le comité étudiant Droit autochtone le 7 mars 2017. Sa création est une initiative d'Alexis Wawanoloath, étudiant de 1<sup>re</sup> année à la Faculté et ex-conseiller au Conseil des Abénakis d'Odanak, qui s'est d'ailleurs vu attribuer la fonction de coordonnateur *ad hoc* du comité.



À l'avant : Isabelle Simard, Justine Amyot, Mathieu Desjardins et Alice Drolet. À l'arrière : Alexis Wawanoloath et Karl Boulanger.

Le comité Droit autochtone aura notamment comme mandat de sensibiliser la communauté étudiante aux enjeux juridiques, historiques et sociaux autochtones, ainsi que de veiller au respect et à la valorisation des dimensions culturelles et spirituelles autochtones au sein de la Faculté de droit. Les membres souhaitent également favoriser la compréhension du droit autochtone par les étudiantes et les étudiants de la Faculté.

## L'ACTUALITÉ FOISONNE DE SUJETS À DÉCORTIQUER

Encore cette année, la première semaine de juin a permis à la Faculté de vibrer au rythme du droit international. Une quinzaine de conférenciers d'un peu partout ont en effet eu l'occasion d'aborder différents thèmes, souvent liés à des questions d'actualité, relevant du vaste champ d'expertise des spécialistes invités.



Marie-Claude Desjardins et Me Dominique Ménard, conférencière invitée dans le cadre du volet Entreprise et droit international.

Bien que l'organisation de cette activité pédagogique intensive soit exigeante, sa valeur pédagogique ne fait aucun doute tellement les échanges rendus possibles sont riches et constructifs. C'est à tout le moins l'un des constats de la responsable de l'École, la professeure **Marie-Claude Desjardins** : « Le groupe de conférenciers réunis cette année permettait vraiment d'examiner les sujets au programme, qu'il soit question de terrorisme, de culture ou d'entreprise, avec une perspective extrêmement large et diversifiée. L'expérience n'en devient que plus intéressante et formatrice pour l'ensemble des participants. »

La dynamique qu'installe chaque année l'École d'été génère beaucoup d'enthousiasme auprès des étudiants, lequel gagne visiblement les conférenciers, unanimes quant à la qualité des questions et des interventions. La professeure Desjardins souligne d'ailleurs que les conférenciers ont tous souligné la vivacité, la curiosité, l'intelligence et le bagage de connaissances des participantes et des participants.

À la lumière du succès remporté par l'École de cet été, il est clair pour la Faculté qu'une édition 2018 sera organisée. Les thèmes dont il sera alors question seront une fois de plus déterminés en fonction de ce que l'actualité nous réservera au cours des 12 prochains mois.



Le juge Gilbert Guillaume a prononcé une conférence sur le terrorisme et le droit international.

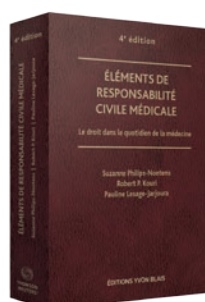
## NOUVELLES PARUTIONS



Mathieu Gagné et **Mélanie Bourassa Forcier\***, *Précis de droit pharmaceutique*, 2<sup>e</sup> édition, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2017, 414 p.

\* Professeure à la Faculté

Cet ouvrage étudie les systèmes législatif, administratif et autorégulateur régissant le développement et la mise en marché des médicaments, incluant la publicité et les pratiques commerciales. La responsabilité des fabricants et des professionnels de la santé dans la distribution, la prescription et la vente des médicaments est également abordée.



**Suzanne Philips-Nootens\***, **Robert P. Kouri\*\*** et Paulette Lesage-Jarjoura, *Éléments de responsabilité civile médicale - Le droit dans le quotidien de la médecine*, 4<sup>e</sup> édition, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2016, 662 p.

\* Professeure associée à la Faculté

\*\* Professeur à la Faculté

En plus de la mise à jour jurisprudentielle et législative d'usage, cette nouvelle édition tient compte de certains aspects nouveaux dictés par l'évolution technologique et par la mouvance née de la réorganisation du système de santé. Des passages sont ainsi consacrés, notamment, à des éléments essentiels de la télémédecine, des soins à domicile et des soins de fin de vie et de l'informatisation du dossier médical.

# QU'ADVIENDRA-T-IL DE LA COUVERTURE PUBLIQUE DU PANIER DE SERVICES QUÉBÉCOIS?

Préoccupée par les questions entourant le panier de services dans le système de santé québécois, la Faculté a tenu son colloque annuel à Québec les 4 et 5 mai derniers. Organisé cette année avec la collaboration de la Faculté de droit de l'Université Laval, le colloque s'intitulait *La couverture publique des services de santé au Québec : des fondements à revoir?*

À la croisée des chemins, le Québec fait face à une hausse exponentielle des coûts de santé, attribuable non seulement aux nouvelles technologies médicales, aux salaires des médecins et à la surutilisation des médicaments, mais également à une population changeante, vieillissante et atteinte de maladies chroniques. Le colloque a permis d'étudier différents aspects touchant la couverture publique du panier de services dans notre système de santé et de services sociaux.

À partir de certains constats majeurs, il a notamment été question des médecins, de leur pouvoir et des défis qu'ils représentent dans le système, du processus décisionnel entourant la couverture publique des soins et services ainsi que du principe et des limites de la « gratuité » des soins et services. Bref, pourquoi et comment faire autrement?

Le colloque a regroupé plusieurs invités de marque du domaine de la santé ou d'autres

secteurs, notamment Alexandre Taillefer, entrepreneur et porte-parole de la Semaine nationale de prévention du suicide, Yves G. Jalbert, Ph. D., spécialiste de contenu au sein de l'Association pour la santé publique du Québec, Isabelle Leblanc, M.D., présidente de Médecins québécois pour le régime public, et Sylvie Bernier, instigatrice et membre de l'exécutif du Regroupement pour un Québec en santé et médaillée d'or olympique.

Le comité scientifique était composé de **Mélanie Bourassa Forcier** et **Marie-Eve Couture Ménard**, professeures à la Faculté, et d'**Anne-Marie Savard** (LL.M. 2000), professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval.



Sylvie Bernier



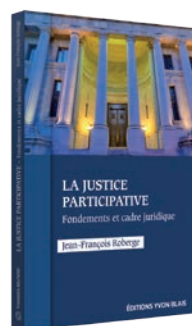
## NOUVELLES PARUTIONS



Catherine Régis, Lara Khoury et **Robert P. Kouri\***, dir., *Les grands conflits en droit de la santé : Les rencontres en droit de la santé*, vol. 1, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2016, 364 p.

\* Professeur à la Faculté

Les 28 et 29 novembre 2014, des chercheurs canadiens, suisses et français, provenant des milieux universitaire et professionnel, se sont réunis autour du thème « Les grands conflits en droit de la santé ». Ces chercheurs étaient invités à identifier un conflit d'actualité significatif, afin d'en discuter de manière approfondie et collégiale. Des sujets aussi riches que variés ont été abordés à cette occasion et sont réunis dans ce volume.



**Jean-François Roberge\***, *La justice participative – Fondements et cadre juridique*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2017, 206 p.

\* Professeur à la Faculté

Ce livre propose une théorie de la justice participative et une interprétation de son cadre juridique, de même qu'un lexique terminologique. Chacun des articles portant sur les modes de PRD dans le *Code de procédure civile* du Québec est analysé de manière pragmatique afin que le professionnel et le participant comprennent la responsabilité légale et sociale associée à la pratique concrète.

# LA GESTION DU RISQUE JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE : UNE APPROCHE PRÉVENTIVE, SYSTÉMATIQUE ET PLURIDISCIPLINAIRE

Par Patrick Mignault

**Patrick Mignault** est professeur à la Faculté depuis 2012. Il est aussi chercheur au Groupe pour la Prévention et le Règlement des Différends (G-PRD) et membre chercheur à la Chaire en gouvernance et droit des affaires (Université de Montréal).

Le Pr Mignault a une formation pluridisciplinaire en droit, finance et actuariat. Il détient un baccalauréat en droit, une maîtrise en administration des affaires (finance) et une maîtrise en mathématiques (actuariat) de l'Université Laval, ainsi qu'un doctorat en droit de l'Université de Montréal. Lors de ses études doctorales, il a été boursier du FQRSC.

Ses travaux de recherche portent sur les thèmes de la gestion des risques, la gouvernance et la régulation des activités financières. Il s'intéresse plus spécifiquement aux régimes de retraite et aux produits financiers complexes. Dans son mémoire en actuariat, il a développé un modèle d'évaluation des coûts de la retraite progressive et analysé son application sous la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Quant à ses recherches doctorales, elles traitaient de l'encadrement des risques associés à la gouvernance des régimes complémentaires de retraite au Québec.

Au cours des dernières années, la gestion des risques a connu un essor remarquable dans les entreprises. Autrefois l'apanage des grandes institutions financières, elle est devenue, au fil du temps, pour un nombre croissant d'organisations avec ou sans but lucratif, une composante essentielle de leur processus décisionnel. Cette gestion des risques s'intéresse à tous les événements susceptibles d'affecter négativement ou positivement l'entreprise dans l'atteinte de ses objectifs. Il peut s'agir de risques stratégiques, opérationnels, financiers et aussi de risques juridiques. Il est donc peu étonnant que l'on réfère de plus en plus au *legal risk management* ou à la gestion des risques juridiques (GRJ). Toutefois, au-delà d'une terminologie accrocheuse, qu'entend-on par la GRJ?

## Une approche préventive

Dans le processus de création de valeur de l'entreprise, la direction doit, dans sa prise de décision, tenir compte de l'impact des événements potentiels sur les objectifs stratégiques de l'entreprise. Or, plusieurs de ces événements surviennent en conjonction avec une norme juridique donnant lieu à des « risques juridiques » que les gestionnaires ne peuvent ignorer<sup>1</sup>. Pour faire face notamment à la complexité et à l'évolution grandissante du fardeau réglementaire des entreprises, la GRJ vise à offrir aux décideurs un cadre global pour appréhender la dimension juridique des décisions d'affaires. Il s'agit donc essentiellement d'une approche préventive où

les conflits (ou les opportunités) potentiels sont identifiés en amont pour trouver des solutions à ceux-ci ou encore les intégrer à la stratégie de l'entreprise.

## Une approche systématique

Pour dresser ce portrait global, la GRJ met en œuvre les nouveaux outils de la gestion des risques pour appréhender les conséquences possibles du droit sur l'entreprise. Elle se veut un processus par étapes à l'intérieur duquel les risques juridiques sont identifiés, évalués, traités, et enfin, surveillés pour qu'ils soient pris en compte dans le dispositif global de gestion des risques de l'entreprise. L'identification des risques juridiques est un processus préliminaire de recherche, de description et d'analyse des événements et conséquences liés à ces risques. Cette étude permet ensuite à l'entreprise d'évaluer les risques juridiques inhérents à ses activités et les options à sa disposition pour les traiter. Selon le cas, comme pour tout autre risque, elle peut l'accepter, si possible, l'éliminer, le transférer, en tout ou en partie, à un tiers ou encore trouver des moyens pour diminuer les effets sur ses objectifs. Le traitement des risques vise à établir le risque des activités de l'entreprise à un niveau acceptable, aussi désigné comme le risque résiduel. Une fois ces mesures mises en place, étant donné que l'entreprise évolue dans un environnement dynamique, c'est ce risque



## SAVIEZ-VOUS QUE ?

Dès la session d'hiver 2018, le Pr Mignault enseignera Droit de l'ingénierie financière (DRT 491), un nouveau cours à option du baccalauréat, qui permettra aux étudiantes et aux étudiants de se familiariser avec l'encadrement juridique de différents produits de financement des projets d'affaires relevant de la sphère de l'ingénierie financière.

Patrick Mignault

juridique résiduel qui fera ensuite l'objet d'une surveillance, afin de s'assurer que les mesures de traitement soient toujours appropriées.

### Une approche pluridisciplinaire

La GRJ s'opère à l'intérieur d'un cadre conceptuel pluridisciplinaire qui allie le droit et les sciences de la gestion. Elle tient compte notamment de l'environnement interne et externe de l'entreprise, de même que de sa mission, de ses objectifs et de sa stratégie. Par la gestion des risques, la dimension juridique de l'entreprise demeure en contact avec ses autres dimensions (opérationnelle, financière, organisationnelle), et ce, à chacune des étapes du processus. Par exemple, dans l'identification des risques, si *a priori* le risque juridique peut sembler omniprésent pour l'entreprise, la GRJ exige que les risques pertinents se limitent aux événements incertains susceptibles de compromettre la mise en œuvre de sa stratégie et l'atteinte de ses objectifs. De la même manière, la réponse au risque juridique doit s'effectuer en tenant compte du goût de l'entreprise pour le risque,

aussi appelée l'appétence au risque. Ainsi, parmi les différents traitements pour le risque, la sélection de l'option optimale dépend de la tolérance au risque de ses parties prenantes. Cette tolérance au risque variera, bien sûr, d'une entreprise à une autre de sorte que les solutions seront également différentes. À la limite, face à un risque juridique similaire, une entreprise riscophobe préférera mettre fin à son activité à risque alors qu'une autre, riscophile, choisira d'en assumer le risque sans traitement. Par ailleurs, le traitement des risques juridiques ne passera pas toujours par des outils juridiques (p. ex., un contrat, un règlement interne); il peut s'opérer par un changement dans la culture d'entreprise, les ressources humaines, les procédés de fabrication, les stratégies de mise en marché, etc.

### Une réflexion à poursuivre

Le juriste a toujours fait de la gestion des risques pour les besoins de ses clients, mais il procédait essentiellement d'une façon subjective et intuitive. L'innovation de la GRJ consiste à intégrer

les processus et méthodes de la gestion des risques pour systématiser la démarche du juriste dans la gestion des risques liés au droit applicable à l'entreprise. Cependant, derrière sa simplicité apparente, cette méthode soulève, dans son application, différents écueils qui restent à approfondir et invitent à la réflexion et la recherche. En effet, les outils et techniques de la gestion des risques pour gérer le risque juridique doivent être adaptés aux particularités de la pratique du droit. Dans ce domaine, le développement des connaissances vise à permettre une meilleure intégration de la dimension juridique dans les processus décisionnels des entreprises et de faire, en corolaire, du juriste un acteur stratégique du processus de création de valeur de l'entreprise.

<sup>1</sup> Le concept de risque juridique fait l'objet de plusieurs définitions. Nous utilisons ici celle proposée par Christophe Collard *et al.*, *Risque juridique et conformité – Manager la compliance*, Éditions Lamy, 2011, p. 13.

# UN SERVICE OFFERT PAR ET POUR DES ÉTUDIANTS

Par Jordy P. Bernier et  
Caroline Berthelet

Fondé il y a douze ans, le Centre d'entraide à l'étude est une ressource pédagogique destinée à soutenir les étudiants dans la poursuite de leurs études au sein de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Comptant sur le précieux soutien de l'administration facultaire, le Centre bénéficie d'un local permanent à l'entrée de la nouvelle bibliothèque de droit, où une équipe de bénévoles dévoués se relaient pour assurer une permanence 58,5 heures par semaine pendant toute la durée des sessions d'automne et d'hiver. Un service plus restreint est également offert durant l'été.



Quelques bénévoles du Centre : Sophie Courville-Le Bouyonnac, Émilie Boulanger, Jordy Philippe Bernier, Sophie L. Taschereau, Rebecca Goksu, Emma-Sophie Hall, Caroline Berthelet et Éloïse Duplessis.

Ouvert du lundi au vendredi selon un horaire variant entre 8 h 30 et 22 h, les étudiants de tous niveaux peuvent s'y présenter pour adresser leurs questions ponctuelles à un bénévole, obtenir un service de tutorat spécialisé ou obtenir des conseils d'ordre méthodologique et d'étude, le tout dans un climat de collaboration et d'entraide. Composé d'une équipe de bénévoles de 2<sup>e</sup> à 4<sup>e</sup> année provenant de tous les programmes de premier cycle de la Faculté, le Centre est un lieu de partage pour tous. Uniquement pour la session d'automne 2016, pas moins de 115 étudiants ont eu recours aux bénévoles du Centre pour répondre à leurs questions et plusieurs dizaines de séances de tutorat spécialisé ont été offertes.

Depuis maintenant quelques années, le Centre offre des outils supplémentaires aux étudiants de première année. À l'approche de leurs

premiers examens intratrimestriels, ces élèves ont la possibilité d'assister à une conférence présentée par deux bénévoles du Centre et portant sur les techniques d'annotations de leur *Code civil du Québec* ainsi que sur la méthodologie de réponse aux examens de droit. En 2016, c'est plus de 130 étudiants de première année qui ont bénéficié de ces judicieux conseils présentés à l'occasion de deux conférences.

L'engagement au sein du Centre est une expérience non seulement prisée par les étudiants de la Faculté, mais elle constitue également une expérience extrêmement enrichissante. Elle leur permet de développer des compétences recherchées dans l'exercice de la profession de juriste telles que l'écoute, la capacité à verbaliser et

l'empathie. Au surplus, elle permet notamment à plusieurs d'acquérir une première expérience de conférencier devant une audience importante ou d'acquérir une expérience en gestion pour l'équipe de bénévoles responsables de la coordination du Centre. L'expérience est à ce point appréciée des bénévoles qu'il n'est pas rare d'observer des étudiants s'impliquer au Centre pendant toute la durée de leur cursus académique.

Devenu une référence auprès des étudiants, le Centre répond à leurs besoins en leur permettant de bénéficier de ressources facilement accessibles pour les aider à traverser les différentes embûches que dresse leur parcours scolaire.

## NAISSANCE DE L'ESPACE-CAFÉ OSLER AU CŒUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

Tous ceux qui découvrent la nouvelle bibliothèque pour la première fois ne peuvent manquer l'espace-café Osler. Comme il en est question dans le dossier sur les zones à vocation particulière que comporte désormais la bibliothèque, l'espace rendu possible par la généreuse contribution d'Osler constitue vraiment un refuge pour prendre une pause, préférer un quotidien à un recueil de jurisprudence et se faire couler un moka. Il va sans dire que cet ajout plaît énormément à la communauté étudiante, voire facultaire.

« C'est un honneur de contribuer à cette magnifique bibliothèque », affirme Me Robert Yalden, associé chez Osler et bon ami de la Faculté. Pour Osler et les diplômés de Sherbrooke œuvrant au cabinet, qui ont d'ailleurs tous participé à l'engagement, il n'y a pas de doute : le cœur de la Faculté se trouve bien dans cet espace. Que l'on s'y rende pour étudier, travailler en équipe et, dorénavant, y prendre un café, la bibliothèque demeure un haut lieu de partage de connaissances et de réflexion.

Ce don de 125 000 \$, c'est surtout une façon pour Osler de remercier la Faculté avec laquelle le cabinet a une si belle relation. Depuis l'ouverture du bureau de Montréal en 2001, Osler a bénéficié de l'excellence de plus d'une quinzaine d'étudiants et de diplômés qui ont joint ses rangs à titre de stagiaires, d'avocats d'affaires, de plaideurs et de fiscalistes. Très engagés au sein de la communauté étudiante, en partenariat avec le Centre de développement professionnel de la Faculté et les associations étudiantes, les avocats d'Osler offrent chaque année des conférences, des ateliers de correction de CV et des simulations d'entrevue, afin d'épauler les futurs juristes dans leur cheminement professionnel. En décembre 2016, Osler



Josy-Ann Therrien, Véronique Paré, Catherine Bleau, Jean-Philippe Dionne (LL.B. 2016), Robert Yalden, Sébastien Lebel-Grenier, Manon Thivierge (LL.B. 1985), Frédéric Plamondon (LL.B. 2012), Marjolaine Verdon-Akzam (LL.B. 2013), Alain Fournier et Antoine Stébenne.

a même accueilli une cinquantaine d'étudiants dans ses bureaux de New York, afin d'entretenir les membres du Club de droit des affaires et investissement – Université de Sherbrooke (CDAI) sur la pratique de la fiscalité et du droit corporatif transfrontaliers.

Œuvrant principalement dans le monde des affaires, ce n'est pas étonnant que les étudiants du programme Droit-MBA profitent de l'appui du cabinet. « Nous reconnaissons la qualité des profils d'étudiants qui apprennent les rouages de l'entrepreneuriat québécois. Il y a une réelle plus-value quand un avocat saisit la nature et les besoins de sa clientèle d'affaires, commente Catherine Bleau, directrice des ressources professionnelles d'Osler. D'ailleurs, tous les programmes qui intègrent le cheminement coopératif et les doubles diplômes attirent les éloges. Outre Droit-MBA, pensons notamment au bac-maîtrise en droit et sciences de la vie et au cheminement combinant le droit civil, la common law et le droit transnational. Ces programmes permettent aux étudiants d'avoir un excellent bagage pour amorcer leur carrière. »



Catherine Bleau et le doyen Sébastien Lebel-Grenier lors du dévoilement officiel de la bibliothèque.

Au nom de toutes ses étudiantes et de tous ses étudiants, la Faculté remercie une fois de plus Osler pour son soutien indéfectible et cet engagement remarquable.

## PAUL-MATTHIEU GRONDIN EST ÉLU BÂTONNIER

« Aujourd'hui, tous les espoirs sont permis, nous aurons des buts ambitieux, nous ferons preuve d'audace, d'audace et encore d'audace. Nous pouvons améliorer l'image des avocats, nous pouvons réformer notre système de justice de fond en comble et nous ne nous contenterons pas de petites solutions. » Dans l'allocution qu'il a prononcée dans le cadre de son assermentation, le 15 juin dernier, le nouveau bâtonnier du Québec a brossé un portrait lucide et parfois dur de sa profession, mais demeure extrêmement motivé, enthousiaste et confiant.

À l'âge de 33 ans, **Paul-Matthieu Grondin** (LL.B. 2005) est officiellement devenu bâtonnier du Québec. Au terme d'une campagne aussi médiatisée qu'animée l'opposant à Me Lu Chan Khuong, Me Grondin a finalement obtenu le soutien de près de 72 % des membres de l'ordre s'étant prévalus de leur droit de vote. En cours de processus, la bâtonnière sortante, Me Claudia P. Prémont, avait décidé de se retirer de la course pour donner son soutien à Me Grondin.

Il appert donc que l'appel au changement, voire à la révolution, a trouvé un écho parmi les concœurs et confrères de Me Grondin. Son dossier de candidature résumait d'ailleurs ainsi les bases de cette transformation : « Aujourd'hui, nous devons proposer à nos membres une sorte de révolution tranquille au Barreau. Révolution, parce qu'un changement important s'impose. Tranquille, parce qu'il n'est pas nécessaire d'opposer les membres les uns aux autres ou d'être trop tranchant sur des sujets qui demandent une nuance. Concrètement, je propose (1) une ère de totale transparence au Barreau, en passant notamment par la publication de tous les procès-verbaux du CA, (2) la gratuité de la formation continue, (3) une baisse marquée du salaire du bâtonnier, (4) une continuation



Fidèle à ses habitudes, Paul-Matthieu Grondin était présent au cocktail de l'ADDUS tenu le 18 mai à Montréal. On le voit en compagnie du doyen Lebel-Grenier.

de la diminution des cotisations, et (5) l'aide à la formation d'une association provinciale de défense des intérêts des avocats.»

### Le sens de l'engagement

Omniprésent aux activités organisées par l'Association des diplômées et diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS), Paul-Matthieu Grondin figure assurément parmi ceux et celles qui ont su développer et cultiver un fort sentiment d'appartenance envers leur *alma mater*.

La qualité de son engagement envers la Faculté, ainsi que sa grande disponibilité pour nos étudiants, permettaient déjà de déceler un réel dévouement envers l'institution qui a fait de lui un juriste et, surtout, envers cette profession qu'il a visiblement à cœur. Il a reçu beaucoup, le clame d'ailleurs haut et fort, et se fait aujourd'hui un devoir de redonner beaucoup.

### Le cheminement du nouveau bâtonnier

Paul-Matthieu Grondin passe les 18 premières années de sa vie à Québec avant d'entreprendre des études en droit à l'Université de Sherbrooke. Suivant son assermentation en Outaouais, après un stage à la Chambre des communes, il établit à Montréal l'étude Grondin Savarese avec Me **Roberto Savarese** (LL.B. 2005) en août 2008. Il développe une expertise en droit du travail et se concentre sur les intérêts des employés.

Parallèlement à sa pratique, il s'engage d'abord au sein du Jeune Barreau de Montréal, puis du Barreau de Montréal. Élu administrateur en mai 2016, il ne cache jamais sa volonté de participer aux débats d'idées ni ses intentions de participer à l'essor de sa profession.



# MANLIO DEL NEGRO NOMMÉ JUGE À LA COUR DU QUÉBEC

Le 27 mars 2017, la ministre de la Justice du Québec, Stéphanie Vallée, a annoncé la nomination de 18 nouveaux juges à la Cour du Québec, dont **Manlio Del Negro** (LL.B. 1983), un diplômé proche de la Faculté qu'il n'est pas rare de croiser aux événements organisés par la Faculté ou l'ADDUS.



Le doyen Sébastien Lebel-Grenier et Manlio Del Negro.

Lors de son assermentation, le 20 juin dernier, son ancien collègue et grand ami, Me **Frank Pappas** (LL.B. 1983), a salué le parcours remarquable du juriste et l'engagement social de l'homme. « Manlio est un homme polyvalent, capable de s'adapter et à l'écoute des changements et des impératifs de notre société. Tout au long de sa vie professionnelle, il a toujours su agir avec intégrité, écouter avec courtoisie, réfléchir consciencieusement et répondre intelligemment. Il ne lui reste maintenant qu'à décider avec impartialité et je n'ai aucun doute qu'il y parviendra. »

Me Del Negro a toujours exercé sa profession en cabinet privé. En 1989, il a fondé Del Negro Polnicky Perron, avocats, devenu Del Negro et Associés, où il exerçait le droit criminel et pénal.

En 2014, il a créé la Bourse Manlio Del Negro, afin d'encourager la poursuite des études et de reconnaître plus particulièrement l'excellence académique des étudiantes et étudiants admis au programme consacré à la pratique du droit criminel et pénal.

Plus récemment, le juge Del Negro a également soutenu le projet de rénovation de la

bibliothèque de droit; un local de travail a d'ailleurs été désigné en reconnaissance de son appui. À l'occasion du grand dévoilement de la bibliothèque, le 9 mars dernier, il était particulièrement fier du résultat et, surtout, d'avoir pu apporter sa contribution.

Le juge Del Negro exercera ses fonctions principalement à la Chambre criminelle et pénale à Montréal.

## AUTRES NOMINATIONS

**Claude Boulianne** (LL.B. 1997) a été nommé juge de paix magistrat à la Cour du Québec à Rouyn-Noranda. Auparavant, il exerçait sa profession au sein du cabinet Daoust, Boulianne, Parayre.

**Marc-André Dagenais** (LL.M. 2003) a été nommé juge à la Cour du Québec. Il exercera principalement ses fonctions à la Chambre criminelle et pénale à Laval. Depuis 2012, il était procureur au sein de la direction des poursuites criminelles et pénales.

**Dominique Dudemaine** (LL.B. 1991) a été nommé juge à la Cour du Québec pour la Chambre criminelle et pénale à Longueuil. Depuis 2000, il était procureur au Service des poursuites pénales du Canada.

**Tanya Larocque** (LL.B. 2000) a été nommée juge de paix magistrate de la Cour du Québec à Sherbrooke. Depuis 2002, elle était attachée judiciaire aux palais de justice de Granby et de Cowansville.

## SAVIEZ-VOUS QUÉ?

Le professeur **Jean-François Roberge** (LL.B. 1996, PRD 2000, LL.M. 2005, LL.D. 2006) a été nommé président du conseil d'administration

du Centre de justice de proximité (CJP) de la Montérégie, un organisme sans but lucratif ayant pour mission de promouvoir l'accès à la justice en favorisant la participation des citoyennes et des citoyens, par des services d'information, de soutien et d'orientation offerts en complémentarité avec les ressources existantes. Le CJP de la Montérégie se distingue des autres grâce à son panier de services en prévention et règlement des différends.



# UN CANADA QUI INCLUT TOUT LE MONDE : UN GESTE À LA FOIS

Par Marie-Claude Landry

Présidente de la Commission canadienne des droits de la personne depuis 2015, Me **Marie-Claude Landry** (LL.B. 1988), Ad. E., est diplômée de l'Université de Sherbrooke. Fondatrice du cabinet Landry Boucher et associés, à Cowansville, elle a œuvré en pratique privée pendant plus de 25 ans avant de se joindre à la Commission canadienne des droits de la personne.

Me Landry est reconnue pour son engagement dans la communauté. Ses valeurs et son dévouement l'ont guidée vers de nombreux postes de leadership visant le mieux-être des plus vulnérables.

En 2015, après un profond engagement dans la communauté, j'ai rangé ma toge pour occuper la fonction de présidente de la Commission canadienne des droits de la personne. C'est un privilège d'avoir été appelée à servir notre pays et j'ai accepté avec humilité cette grande responsabilité avec la détermination de faire une différence pour les personnes les plus vulnérables au Canada.

Le Canada est un modèle de diversité et d'inclusion. Par contre, les événements à travers le monde, ainsi que les récentes manifestations de haine et d'intolérance ici même au Canada,

nous rappellent qu'il reste encore beaucoup de travail à faire. Les droits de la personne, c'est l'affaire de tous et plus que jamais ils doivent nous habiter et faire partie de nos valeurs, tant au niveau professionnel que personnel. La communauté juridique, qui joue un rôle essentiel au maintien de toute démocratie, a comme responsabilité de se faire gardien des droits de la personne.

Cette année, la Loi canadienne des droits de la personne célèbre son 40<sup>e</sup> anniversaire. Adoptée avant la Charte canadienne des droits et libertés, elle attribue à la Commission le rôle d'institution nationale des droits de la personne, le rôle de chien de garde vis-à-vis les institutions fédérales, y inclus le gouvernement fédéral, ainsi que le rôle de promouvoir et de protéger les droits de la personne, ayant comme objectif un Canada qui inclut tout le monde.

Que ce soit en dénonçant la haine et l'intolérance, en demandant un moratoire sur l'isolement cellulaire des détenues et détenus en situation de vulnérabilité ou par diverses autres interventions, la Commission est intervenue pour des enjeux importants de droits de la personne, tant de manière publique qu'en arrière-scène. La Commission tente d'amener les parties à s'entendre, contribue à clarifier des questions juridiques complexes et fait avancer les droits de la personne au Canada, et ce, toujours dans l'intérêt public.

La Commission a le devoir de dénoncer publiquement la discrimination et l'intolérance envers les personnes et les groupes en situation de grande vulnérabilité. Par ailleurs, ce rôle n'appartient pas seulement à la Commission; il appartient à chacun de nous au quotidien. Notre éducation, notre expérience et nos talents nous placent dans une position privilégiée pour dénoncer les violations des droits humains. Le silence nous rend complices.

Nous devons, plus que jamais, faire le choix de réaffirmer nos valeurs fondamentales d'empathie et de respect. Nous avons tous le pouvoir de changer le monde, en valorisant les expériences humaines variées qui contribuent à créer un pays riche d'histoires et de vécus.

Le concept exprimé par la juge en chef de la Cour d'Appel de l'Alberta, l'honorable Catherine Fraser, résume bien un des principes qui guident mes actions et décisions, soit celui que si nous voulons conserver la confiance du public, l'application du droit dans nos vies doit produire la justice pour tous, et non seulement pour certains. Ensemble, la communauté juridique a le pouvoir de créer cette justice pour tous, un geste à la fois.

# DES RECRUES IMPRESSIONNANTES ET IMPORTANTES

Par Pascal Morin

Me Robert Cardin l'avoue d'emblée : il aurait vraiment souhaité avoir la chance de réaliser des stages coopératifs lors de sa formation universitaire en droit. C'est en grande partie pourquoi il se fait aujourd'hui un devoir d'embaucher régulièrement de jeunes recrues de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke au service des affaires juridiques chez Metro.

« Embaucher des stagiaires, ça nous permet d'avoir une aide temporaire, mais ça nous permet surtout de contribuer à la formation de la relève », affirme le directeur principal, affaires juridiques et secrétaire corporatif adjoint au sein de l'entreprise spécialisée dans les secteurs alimentaire et pharmaceutique.

« Un stage à la première, à la deuxième et à la troisième année du baccalauréat, ça fait toute la différence au monde, poursuit l'avocat. Essentiellement, la formation en droit est théorique. C'est important qu'elle le soit parce qu'il faut que les futurs juristes acquièrent les connaissances de base. Mais lorsqu'ils ont l'occasion de mettre en application de façon concrète ces enseignements-là, ça leur permet d'ancrer leurs acquis dans quelque chose de réel. »

Évidemment, Me Cardin embauche aussi des étudiants parce qu'ils représentent une plus-value pour l'entreprise. Les résultats sont au rendez-vous, et ce, avec chaque nouvelle recrue. Il se questionne d'ailleurs à savoir pourquoi la majorité des cabinets et organisations possédant un service juridique ne font pas la même chose.

« Ce sont des jeunes motivés, qui veulent apprendre. C'est évident que ça prend un certain temps pour la supervision, mais les avantages dépassent largement les inconvénients, affirme le juriste. Nous impliquons nos étudiants dans plusieurs dossiers comme des documents immobiliers ou corporatifs ou encore dans des



Robert Cardin apprécie énormément l'apport des stagiaires au sein du service juridique de Metro, dont celui de Petar Stoyanov, embauché pour la session d'été 2017.

recherches en valeur mobilière, en marque de commerce, en informatique ou en marketing. L'idée c'est de leur faire bénéficier de cette variété de types de mandats. »

Les étudiants réussissent souvent à impressionner leur superviseur par leur rapidité.

« Je ne vous dirai pas qu'ils arrivent avec des réponses ou des conclusions différentes de celles auxquelles nous serions arrivés, mais puisqu'ils sont très habiles avec les nouvelles technologies, ils épargnent souvent beaucoup de temps de recherche », témoigne celui qui a quitté la pratique privée en 2000 pour se joindre à Metro.

Me Cardin incite d'ailleurs tous les étudiants à faire des stages dans différents milieux, autant en cabinet qu'en grande entreprise, afin de mieux se connaître et de bien orienter leur choix de carrière.

« Un stagiaire en cabinet va avoir un excellent stage. Dans une entreprise comme Metro, il va vivre complètement autre chose, souligne-t-il. Pour avoir travaillé en grand cabinet et maintenant en grande entreprise, la différence entre les deux types d'organisations, je la connais. Je trouve cependant important que les étudiants la vivent cette différence, parce qu'ils vont avoir à faire des choix de carrière. »

« La proximité avec les décideurs et les gens d'affaires est plus présente dans une organisation comme la nôtre, enchaîne-t-il. Par exemple, quand nous traitons un dossier immobilier, nous impliquons le stagiaire avec le directeur immobilier de Metro qui, lui, est en contact direct avec le propriétaire. L'étudiant a donc la chance d'être plus près du centre décisionnel. Il voit aussi rapidement l'impact que va avoir son action ou sa recherche sur les opérations de l'organisation. »



## MOT DU PRÉSIDENT DE L'ADDUS

# L'ACCÈS À UN RÉSEAU RICHE ET VARIÉ

### Chers membres,

Le 9 mars dernier, l'ADDUS s'est déplacée à Sherbrooke pour rencontrer les diplômés présents à l'activité du lancement de la nouvelle bibliothèque de la Faculté de droit de notre *alma mater* et pour être aux premières loges de ce chef-d'œuvre. Quel endroit magnifique qu'est cette nouvelle bibliothèque. L'ADDUS tient à féliciter le doyen **Sébastien Lebel-Grenier** et tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce projet qui marque l'histoire de la Faculté de droit et le quotidien des étudiants et usagers de la bibliothèque.

Plus récemment, le 18 mai dernier, l'édition montréalaise du cocktail annuel du printemps s'est déroulée au Club St-James, sous la présidence d'honneur de Me **Marie-Claude Landry** (LL.B. 1988). Me Landry, qui est présidente de la Commission canadienne des droits de la personne, a livré un discours fort inspirant sur l'importance du respect des droits de la personne. Nous lui souhaitons bon succès dans son mandat de 7 ans amorcé en 2015.

L'événement a débuté par une visite du bâtonnier élu, Me **Paul-Matthieu Grondin** (LL.B. 2005), qui est un diplômé de notre Faculté de droit. L'ADDUS tient à féliciter Me Grondin pour son élection au poste de bâtonnier du Québec, lui qui est par ailleurs membre du conseil d'administration de l'ADDUS depuis plusieurs années.

Je suis toujours ravi de croiser des collègues diplômés de la Faculté de droit. Les cocktails du printemps constituent d'excellentes occasions

de se retrouver entre anciens et de rencontrer les nouveaux membres qui joignent le réseau de diplômés sans cesse croissant de l'ADDUS.

En plus de ces cocktails, peut-être avez-vous entendu parler ou vu passer une invitation pour une activité de l'ADDUS intitulée les « **rencontres-causeries** ». Cette nouvelle activité offerte par l'ADDUS est une initiative de deux de nos illustres diplômées, soit l'honorable **Marie-Josée Hogue** (LL.B. 1986, Ambassadrice 2017), juge puînée à la Cour d'appel du Québec, et Me **Louise-Marie Bélanger** (LL.B. 1980), avocate principale du groupe litige chez Shell. Ces rencontres-causeries sont des occasions privilégiées pour nos diplômés d'en connaître plus sur leurs pairs et d'échanger sur les domaines dans lesquels ils pratiquent ou évoluent. Par exemple, nous avons eu la chance d'entendre Me **Nicola Di Iorio** (LL.B. 1981) sur le droit, la politique et son engagement dans la communauté; Me **Matthew Cassar** (LL.B. 2008, MBA 2008) et Me **Nadia Martel** (LL.B. 1993) sur une vie d'entrepreneur et une vie en entreprise; Me **Paul-Matthieu Grondin** (LL.B. 2005) et Me **Benoit Lapointe** (LL.B. 1986) sur le démarrage d'un cabinet; et enfin Me **Robert B. Legault** (LL.L. 1972) sur une pratique en droit de la publicité.

Mais de façon plus importante, ces rencontres-causeries sont des opportunités uniques de renouer et de créer de nouveaux liens avec vos consœurs et confrères diplômés. Pour les

plus jeunes, il s'agit d'une excellente façon de bâtir un réseau parmi vos collègues diplômés qui sont juges, gens d'affaires, chefs de contentieux, notaires, avocats, etc.

Le réseau de diplômés de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, qui compte près de 8000 membres, continue de croître sans cesse. Grâce à votre diplôme en droit, votre appartenance à l'ADDUS vous procure un accès à ce réseau riche et varié. À vous et à nous tous de saisir cette chance que nous nous sommes donnée en devenant des diplômés de la meilleure faculté de droit qui soit.

Je vous remercie pour votre participation aux événements de l'ADDUS; elle contribue au développement et à l'enrichissement du réseau privilégié de diplômés duquel vous faites partie. Je vous invite à visiter la page web de l'ADDUS pour connaître l'horaire des prochaines rencontres-causeries et activités de l'ADDUS et j'espère vivement vous y croiser.

Dans l'intervalle, nous souhaitons à tous un été des plus ensoleillés, rempli de moments agréables.

Meilleures salutations,

Me **Alexandre McCormack** (LL.B. 2005)  
Président de l'Association des diplômés en droit  
de l'Université de Sherbrooke (ADDUS)

## UN SUCCÈS QUI NE SE DÉMENT PAS

C'est sous la présidence d'honneur de Me **Marie-Claude Landry** (LL.B. 1988), présidente de la Commission canadienne des droits de la personne, que s'est tenu le cocktail de Montréal, le 18 mai, au Club St-James. Encore cette fois, l'événement était soutenu par Grondin Savarese.



Le nouveau bâtonnier Paul-Matthieu Grondin (LL.B. 2005), la présidente d'honneur Marie-Claude Landry, le doyen Sébastien Lebel-Grenier et Elizabeth Williams.



Louis Charron (LL.B. 1988), Diane Beauséjour (LL.B. 1988), Vicky Gallant, Denis Gallant (LL.B. 1988) et Paul Crépeau (LL.L. 1977).



Simon Jolin-Barrette (LL.B. 2009, J.D. 2009, LL.M. 2011), Sandrine Habra (LL.B. 2009), Catherine Jodoin-Dubé (LL.B. 2010), Patrick Lacasse (LL.B. 2010), Audrey Hébert (LL.B. 2010), Jonathan Roy (LL.B. 2009, J.D. 2009, DDN 2010), Louis-Philippe Mongeau (LL.B. 2010), Paul Gagnon (LL.B. 2010) et Myriam Cossette-Voyer (LL.B. 2010).



Le président de l'ADDUS, Alexandre McCormack (LL.B. 2005).

Pour visionner les photoreportages de toutes les activités de l'ADDUS, visitez le [USherbrooke.ca/droit/diplomes](http://USherbrooke.ca/droit/diplomes) (menu « Activités de l'ADDUS », section « Activités passées »).



Marie-Philippe Trudel (LL.B. 2014), Camille Lefebvre (LL.B. 2014), Andréanne Boutin (LL.B. 2014), Jeff Talbot (LL.B. 2014), Vinh Nguyen (LL.B. 2014), Sarah Thibault (LL.B. 2014), Valérie Frigon (LL.B. 2014) et Francis Champagne (LL.B. 2015).

**Serge Amar** (LL.B. 1986) a été nommé associé chez Gowling WLG à Montréal.

**Julien Archambault** (LL.B. 2008) a rejoint le cabinet LCM Avocats de Montréal.

**Philippe Asselin** (LL.B. 1997) a été nommé associé chez Raymond Chabot Grant Thornton.

**Raphael S. Barchichat** (J.D. 2011, LL.M. 2014) a été nommé associé en fiscalité canadienne, internationale et réorganisation au sein du cabinet comptable PSB Boisjoli à Montréal.

**Marie Blanchette** (LL.B. 2015) a rejoint le cabinet Joli-Cœur Lacasse Avocats à Trois-Rivières.

**Christian Bourgeois** (LL.B. 2015) exerce en litige civil et en droit du travail chez Cain Lamarre à Alma.

**Louis P. Brien** (LL.B. 1988) a été nommé président du comité exécutif de la section Assurances et litiges civils de l'ABC.

**Léanie Cardinal** (LL.B. 2015) a rejoint le cabinet Woods à Montréal.

**Claude Carignan** (LL.B. 1987) a été nommé vice-président des affaires juridiques pour le Réseau Sélection.

**Odile Caron** (LL.M. 2014) travaille pour Oxfam. Elle est conseillère technique en justice entre les femmes et les hommes à Ouagadougou au Burkina Faso.

**P. Mario Charpentier** (LL.B. 1985, Ambassadeur 2008), associé directeur et membre fondateur de BCF, a vu le cabinet accéder au Club Platine, qui reconnaît les entreprises se maintenant au rang des sociétés les mieux gérées depuis au moins sept années consécutives.

**Martin Côté** (LL.L. 1977, D.D. 1978) a été élu recteur par intérim à l'Université du Québec à Chicoutimi.

**David Cousineau** (LL.B. 2008) a été nommé greffier et secrétaire-trésorier adjoint à Saint-Charles-Borromée.

**Maxime Dea** (LL.B. 2006) a été nommé conseiller auprès du Premier ministre du Canada.

**Alexandre Déry** (LL.M. 2013) a reçu du Barreau du Québec le Mérite Innovations – Accès justice. Cette distinction, qui souligne un apport en matière d'innovation technologique, communicationnelle ou administrative, lui a été remise pour la plateforme en ligne Onrègle.

**Stéphan Dulude** (LL.B. 1998, PRD 2005, LL.M. 2007) s'est joint à la section des affaires économiques du Tribunal administratif du Québec.

**Maxime Gauthier** (LL.B. 2008) est récipiendaire du Prix de la relève du Gala de l'excellence de la Chambre de la sécurité financière.

**Olivia Girouard** (J.D. 2016) a rejoint le cabinet Loranger Marcoux à Montréal.

**Paulo Gouveia** (LL.B. 1991) s'est joint à la section des affaires sociales du Tribunal administratif du Québec.

**Nathalie Hamel** (LL.B. 1983) a été nommée vice-présidente Affaires publiques et communications d'Aéroports de Montréal (ADM).

**Andrew Hyde** (LL.B. 2007) est conseiller juridique chez Gaz Métro.

**Karine Jacques** (LL.B. 1999) a été nommée associée chez Therrien Couture à Sherbrooke.

**Mélanie Jacques** (LL.B. 2002) est cofondatrice de la Fondation Portraits d'Étincelles, qui accompagne les couples vivant un deuil périnatal en leur offrant gratuitement des photographies professionnelles et retouchées de leur enfant décédé.

**Hubert René LaBelle** (LL.M. 2004) a reçu le prix de reconnaissance Bâtisseur décerné par l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec, et ce, pour avoir contribué au rayonnement de l'ACDQ.

**Adélaïde Lascaux** (LL.M. 2016) vient d'obtenir un emploi à l'Agence universitaire de la francophonie où elle effectuait son stage.

**Charles Lavoie** (LL.B. 2011) est devenu le premier avocat au sein du Groupe Huot, une importante société de construction immobilière de Québec.

**Marjorie Marchand** (LL.B./M.Sc. biologie 2008) a été nommée associée chez Bélanger Sauvé à Montréal.

**Zachary Ouimet** (LL.B. 2008) s'est joint aux groupes de litige civil et commercial et de droit de la construction du cabinet RRS de Montréal.

**Natacha Pierre** (LL.B. 2003) s'est jointe à la section des affaires sociales du Tribunal administratif du Québec.

**Josiane Rioux Collin** (LL.B. 2015) est récipiendaire d'une bourse de la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires de l'Université Laval, qui financera son projet de maîtrise à l'Université d'Ottawa sur la taxation des boissons gazeuses au Québec.

**Sophia Rossi Lanthier** (LL.B. 2009) a été élue présidente du Jeune Barreau de Montréal. Elle s'est également jointe au cabinet Roy Bélanger à Montréal.

**Leah Jacqueline Saltiel** (LL.B. 2001) est avocate au service juridique de la compagnie d'assurance canadienne Manuvie.

**Marylise Soporan** (LL.B. 2016) a obtenu un poste de chercheuse à la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse.

**Annie-Claude Trudeau** (LL.B. 1999) a été élue administratrice du Jeune Barreau de Montréal.

**Michel Waechter** (PRD 2000) s'est joint à la section des affaires sociales du Tribunal administratif du Québec.

## NOS ÉTUDIANTS SE DÉMARQUENT

**Claire Abbamonte** et **Laurence Marquis**, toutes deux étudiantes au doctorat, ont chacune reçu une bourse doctorale du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC).

**Camille Bergeron**, **Delphine Ducasse** et **Aurélié Mont-Reynaud**, étudiantes au cheminement de maîtrise en droit international et politique internationale appliqués, ainsi que **Marie-Ève Laramée**, étudiante au baccalauréat en droit, ont remporté la grande finale du Concours de procès simulé en droit international Charles-Rousseau.

**Simon Bouthillier**, étudiant en droit-MBA, a été déclaré grand vainqueur du championnat

du monde de débat francophone organisé par la Fédération francophone de débat.

La délégation étudiante SimONU a reçu le prix Distinguished delegation au National Model United Nations (NMUN). **Meriem Barhoumi**, étudiante au bac-maîtrise en droit et sciences de la vie, et **Marianne Demers**, étudiante au baccalauréat en droit avec diplôme en common law et droit transnational, ont quant à elles remporté le prix individuel Outstanding Delegates Award.

**Chloé Émond**, étudiante à la maîtrise en droit, type recherche, a obtenu l'une des prestigieuses bourses du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH).

**Michka Nazon**, étudiante à la maîtrise en droit et politiques de la santé, a remporté le prix du meilleur plaideur au concours annuel Les 24 heures du Droit de la santé.

**Benoit Péloquin**, étudiant à la maîtrise de type recherche, a décroché une généreuse bourse Idex de l'Université Grenoble Alpes, qui lui permettra d'y suivre un Master 2.

**Kristine Plouffe-Malette**, étudiante au doctorat, a obtenu une bourse postdoctorale du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC).

# DEUXIÈME CYCLE EN DROIT



Des formations de pointe.  
Un environnement remarquable.  
Un équilibre parfait.

- Common law et droit transnational
- Droit et politiques de la santé
- Droit international et politique internationale appliqués
- Droit notarial
- Maîtrise de type recherche
- Pratique du droit criminel et pénal
- Prévention et règlement des différends

[USherbrooke.ca/droit-deuxieme-cycle](http://USherbrooke.ca/droit-deuxieme-cycle)



UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE

# MAÎTRISER LA NÉGOCIATION PROFESSIONNELLE



INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT!  
[USherbrooke.ca/cufc/negotiation](http://USherbrooke.ca/cufc/negotiation)

DES QUESTIONS?  
[formationcontinue.droit@USherbrooke.ca](mailto:formationcontinue.droit@USherbrooke.ca)

CAMPUS DE LONGUEUIL

19-23  
FÉVRIER  
2018

FORMATION CONTINUE • FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE